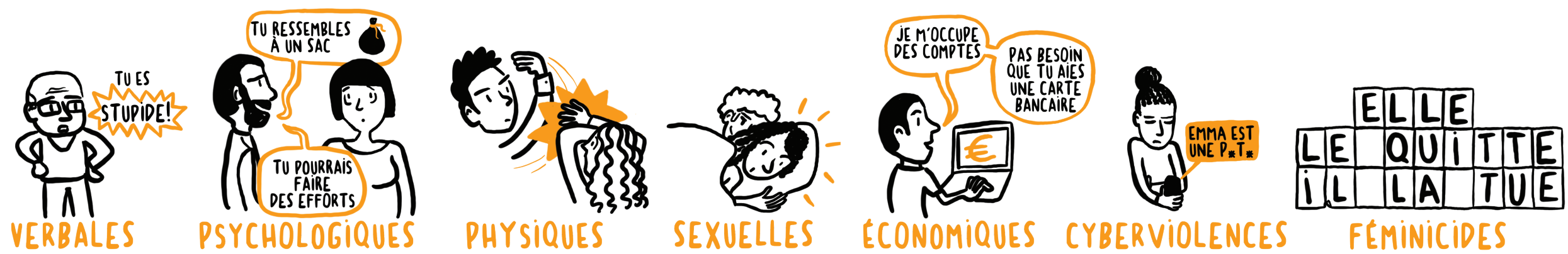


VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

VOUS ÊTES TÉMOIN OU VICTIME ?



Pendant le confinement, vous pouvez quitter votre domicile sans attestation pour porter plainte, vous mettre à l'abri, obtenir de l'aide.

Les violences physiques, sexuelles et psychologiques sont interdites et punies par la loi.

En cas d'urgence
et de danger immédiat

→ **17 ou 114 par SMS** → 7J/7 24h/24

Pour un conseil
ou une écoute anonyme,
gratuite et confidentielle

→ **3919** → lundi-vendredi 9h-22h, samedi, dimanche & jours fériés 9h-18h
→ **commentonsaime.fr** → 7J/7 10h-21h
→ En cas de violences sexuelles **0 800 05 95 95** → lundi-vendredi 10h-19h
→ Pour les femmes en situation de handicap **01 40 47 06 06** → lundi 10h-13h, 14h30-17h30, jeudi 10h-13h

Pour échanger par tchat
confidentiel avec un ou
une policière ou gendarme

→ **arretonslesviolences.gouv.fr** → 7J/7 24h/24

Pour les enfants (co-)
victimes de violences

→ **119** → Gratuit, 24h/24, 7J/7

TROUVER UNE AIDE

En Île-de-France, il existe de nombreuses associations spécialisées d'accompagnement des femmes victimes de violence. Voir la cartographie :



orientationviolences.hubertine.fr

